

DVC 3622B (M1199). *Editio minor* É. Lhôte, ericlhote@hotmail.fr, Paris le 1/6/2020.

*Datation* : ca 450-425 : cf. 3174A (425-400 av.), également en alphabet de Dodone, mais sous une forme plus récente.

ἔ χῆρας ἐπάγῳ ;

*Dois-je imposer les mains ?*

Si l'on rapproche ce texte de 2549A et 3174A, il est presque certain qu'il a été gravé par une guérisseuse épirote, qui est peut-être la même que celle de ces deux dernières inscriptions, où elle s'appelle Παιανία/Παιωνία. La croyance en des cas de guérison par imposition des mains s'est prolongée jusque dans la chrétienté : les rois de France, en particulier Saint Louis, passaient pour avoir le pouvoir de guérir les écrouelles, qu'ils touchaient après leur sacre. La consultante est peut-être au début de sa carrière de guérisseuse, qu'elle hésite à embrasser, ou bien se demande si, dans un cas particulier, elle doit procéder par imposition des mains.